

Puis, nous avons *La Patrie*, cet organe du parti qui a coûté \$30,000 faisant des menaces au cas où le Sénat oserait exprimer ses vues sur certaines questions, et repousser certaines mesures qu'elle prévoit peut-être devoir lui être soumises, déclarant que nous devons être supprimés.

Le *Globe*, a fait entendre, l'autre jour, son cri d'alarme contre nous, si nous osions rejeter la transaction du chemin de fer du Yukon, comme nous avons repoussé celle relative au chemin de fer du comté de Drummond.

Le *Times* de Hamilton a aussi murmuré des menaces contre le Sénat, si nous osions avoir des opinions comme celles que nous avons déjà exprimées; mais après tout, lorsque nous réfléchissons sur les énoncés de l'honorable sénateur qui a appuyé la proposition touchant l'adoption de l'Adresse, et surtout après les déclarations qu'il a faites à un banquet donné à Montréal sur la manière (entre autres) qu'il entendait employer son pouvoir et son influence pour réformer cette Chambre, nous pouvons être sans inquiétude au moins pendant quelque temps encore.

Si j'ai bien compris le langage dont l'honorable sénateur s'est servi lorsqu'il a adressé la parole à cette Chambre, il aurait dit :—

L'histoire du Sénat démontre qu'il a toujours agi avec sagesse, prudence et en se rendant bien compte de sa responsabilité vis-à-vis de la volonté populaire, et pour ce motif, le public est disposé à lui pardonner de ne pas être un corps représentatif et responsable.

Je puis avoir mal compris ce qu'a dit l'honorable sénateur, mais c'est là, je crois, ce qu'il a voulu dire et ce qui a été pris par la sténographie. Néanmoins nous pouvons être contents puisqu'il nous a donné un certificat de bonne conduite, puisqu'il reconnaît que nous avons agi avec sagesse et prudence. Cela me prouve tout simplement que, dès l'instant où un honorable sénateur franchit le seuil de cette Chambre, il semble que les bienfaisantes influences dont il est environné, le milieu dans lequel il se trouve placé et le caractère conservateur du Sénat atténuent la rigidité de ses opinions au point qu'il devient aussi tendre qu'une jeune colombe, qu'il devient en un mot, semblable à nous tous.

Puis, j'ai en outre, et je désire faire cette constatation en passant, l'opinion du présent Ministre de la Justice; j'avoue franchement avoir lu avec plaisir les observa-

tions qu'il a faites à une manifestation donnée en son honneur lors de son acceptation de l'important portefeuille qu'il a actuellement, bien que je ne me rappelle pas l'avoir jamais entendu parler, pendant les vingt-cinq ou trente années que je l'ai connu, de supprimer la Chambre haute. L'honorable sénateur, Ministre de la Justice, a dit dans un discours prononcé à Ridgeway, le 26 novembre dernier :—

On prétend quelquefois que nous ne devrions avoir qu'une seule Chambre. Il ne partage pas cette opinion, et il peut dire après être devenu pour le présent, dans tous les cas, . . . . .

J'ignore si c'est là un indice que l'honorable Ministre a l'intention de descendre dans l'autre Chambre.

. . . . . membre de l'autre Chambre, ce qu'il avait dit avant d'y entrer, c'est que ce serait un essai très dangereux, lorsqu'un Gouvernement a de graves questions à régler,—et tous les Gouvernements auront de telles questions à résoudre de temps à autre, dans un temps d'effervescence publique, de placer ce Gouvernement sous l'unique contrôle d'une seule Chambre, si toute la puissance législative est confiée aux mains d'une Assemblée, et si cette Assemblée, avait derrière elle un public passionné, il n'y aurait aucune garantie de justice et d'impartialité. Le grand avantage de posséder deux Chambres est celui-ci, c'est que cela rappelle sans cesse aux membres de la Chambre dominante qu'elle ne peut pas faire impunément tout ce qui lui plaît.

Je suis certain qu'il n'y a pas un sénateur conservateur dans cette Chambre, ni un seul conservateur au Canada qui n'approuvera pas complètement et de tout cœur ces sentiments.

J'espère que l'on voudra bien me pardonner d'avoir fait quelques remarques préliminaires, mais je désirais signaler pour l'avenir les sentiments exprimés par différents membres de cette Chambre, et signaler le changement qui s'est produit dans leur manière de voir depuis qu'ils sont devenus sénateurs, afin que nous sachions au moins ce qu'ils pensent réellement.

Je n'ai pu m'empêcher de me rappeler les temps qui ne sont plus, lorsque j'ai entendu le discours prononcé par mon honorable ami qui a proposé l'adoption de l'Adresse. Je m'imaginai encore entendre résonner doucement dans la salle de la Chambre des Communes les notes suaves qu'il faisait entendre lorsqu'il dénonçait la politique nationale et la protection, les accusant l'une et l'autre d'avoir causé la ruine et d'avoir plongé dans la misère tous les citoyens de ce pays, les cultivateurs en